



Presse

Lu pour vous

aef.info
SÉCURITÉ GLOBALE

Mercredi 20 juin 2018

Par Jeanne CASSARD, Dépêche **587745** reproduit avec l'aimable autorisation de www.aef.info

Denis Jacob réélu secrétaire général d'Alternative police-CFDT



Denis Jacob est réélu secrétaire général d'Alternative police-CFDT jusqu'en 2020, lors d'un congrès extraordinaire de l'organisation syndicale organisé à Paris, mardi 19 juin 2018. Cet événement se tenait afin de mettre le syndicat en conformité avec les règles statutaires. "Après une phase de développement et de stabilisation pendant les deux dernières années, Alternative police-CFDT est désormais [...] en capacité d'affronter la campagne des élections professionnelles à l'automne 2018", affirme l'organisation syndicale dans un communiqué.

Denis Jacob est réélu à l'unanimité secrétaire général d'Alternative police-CFDT, tout comme les six membres du bureau national, indique l'organisation syndicale dans un communiqué, mardi 19 juin 2018, à la suite d'un congrès extraordinaire. Le conseil syndical national, instance politique de l'organisation constituée de 20 membres, est élu à 94,44 %.

Les élections professionnelles en ligne de mire

"Depuis son congrès constitutif et d'affiliation à la CFDT du 14 juin 2016, Alternative police s'est développé de manière exponentielle au sein de la police nationale, sur l'ensemble du territoire national y compris en outremer", estime l'organisation. Contacté par AEF, Denis Jacob assure être "prêt pour les élections professionnelles", qui se tiendront du 30 novembre au 6 décembre 2018.

Il revendique "près de 2 000 adhérents et 300 délégués en deux ans", et se réjouit de ce "succès". "Beaucoup de collègues veulent refondre la pratique syndicale et notamment en finir avec le favoritisme et le clientélisme des syndicats historiques", estime-t-il. Le secrétaire général d'Alternative police-CFDT espère "atteindre le minimum des 3 500 voix nécessaires pour obtenir un deuxième siège" à l'issue des élections professionnelles.

Par ailleurs, Denis Jacob juge "scandaleux que les syndicats historiques aient demandé le report de la réforme du temps de travail en 2019 alors que les policiers attendent depuis deux ans l'application de la directive européenne octroyant 11 heures de repos entre deux jours de travail" ([lire sur AEF info](http://www.aef.info)). "Chez les gendarmes, le dispositif est en application depuis le mois d'août 2016", rappelle-t-il.